



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/17892
3 mars 1986
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 3 MARS 1986, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'AFRIQUE DU SUD AUPRES DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le texte d'une lettre que le ministre sud-africain des affaires étrangères, M. R. F. Botha, vous a adressée le 3 mars 1986.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de cette lettre et son annexe comme documents du Conseil de sécurité.

(Signé) K. P. S. VON SCHIRNDING

Annexe

Lettre datée du 3 mars 1986, adressée au Secrétaire général par
le Ministre des affaires étrangères d'Afrique du Sud

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre datée du 26 novembre 1985, dans laquelle vous évoquiez la décision prise au sujet du système électoral qui serait utilisé dans le Sud-Ouest africain/Namibie pour les élections envisagées conformément à la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité des Nations Unies. J'ai noté que vous confirmez que l'on est parvenu à un accord sur le système de la représentation proportionnelle et que toutes les parties, y compris la SWAPO, ont indiqué qu'elles acceptaient pleinement ce système.

Le Gouvernement sud-africain est inquiet de voir que tant de gouvernements ne semblent pas comprendre la nature réelle des problèmes qui se posent actuellement en Afrique australe. Ces gouvernements sont certainement en mesure d'évaluer de façon réaliste les visées de l'Union soviétique en Afrique australe. Je suis convaincu que les gouvernements démocratiques envisageront dans une perspective plus large et mieux équilibrée ce qui se passe dans la région.

La situation en Angola est très préoccupante. Après 10 ans, un corps expéditionnaire cubain massif demeure encore dans ce pays pour maintenir le Gouvernement de Luanda contre la volonté du peuple. La présence de ce corps expéditionnaire est contraire à l'Accord d'Alvor. Le Gouvernement de Luanda est constamment ravitaillé par l'Union soviétique en armes nouvelles, de plus en plus perfectionnées. Ces deux dernières années, l'URSS a fourni à l'Angola du matériel militaire d'une valeur d'au moins 2 milliards de dollars. Des renseignements indiquent que les effectifs des troupes cubaines augmentent et que la participation soviétique, par le biais de conseillers tactiques et autres, s'accroît. En outre, on pense qu'une nouvelle offensive de grande envergure, plus importante que l'offensive menée à la fin de l'année dernière, se prépare actuellement contre le quartier général de l'UNITA à Jamba et sera déclenchée en mai ou juin de cette année.

L'évolution de la situation en Angola est d'une importance capitale pour l'avenir du sous-continent tout entier. Différentes solutions s'offrent aux dirigeants de Luanda, s'ils souhaitent véritablement la paix. L'Afrique du Sud ne saurait être tenue responsable de la guerre civile qui fait rage dans ce pays. La communauté internationale ne peut ignorer que l'UNITA lutte pour la liberté en Angola depuis plus de 20 ans. Elle devrait également savoir que le Gouvernement sud-africain s'est conformé en toute bonne foi à l'Accord de Lusaka du 16 février 1984, bien que le Gouvernement angolais ait été incapable d'empêcher les incursions de la SWAPO en territoire namibien.

En recherchant une solution militaire, le MPLA appauvrit progressivement la terre et le peuple angolais. En dernière analyse, il s'agit d'une lutte entre ceux qui souhaitent vivre en paix et aspirent au progrès et ceux qui voudraient imposer leur volonté et leur idéologie à une majorité qui les refuse. Ce qu'il faut en Angola, c'est une réconciliation, et cet objectif ne paraît pas inaccessible.

Désormais, aucun doute ne subsiste quant à la stratégie que poursuit l'Union soviétique en Angola. L'URSS a besoin d'un Angola qui lui soit soumis pour pouvoir étendre son influence le long de la côte occidentale de l'Afrique, au sud et au nord de l'Angola. Si elle parvient à ses fins en Angola, aucun pays d'Afrique australe ne sera à l'abri de son emprise. Les dirigeants des pays situés immédiatement au nord de l'Angola sont conscients de la gravité du danger. Il faut prendre d'urgence des mesures pour écarter cette menace.

Néanmoins, en ce qui concerne le Sud-Ouest africain/Namibie, le Président de l'Etat sud-africain, sincèrement désireux de faciliter l'instauration de la paix et de la stabilité dans la région, a l'intention de prononcer la déclaration suivante lors d'une séance commune du Parlement sud-africain qui sera convoquée le 4 mars 1986 :

"Il y a environ huit ans, le Conseil de sécurité des Nations Unies adoptait la résolution 435 qui visait à définir un programme précis pour l'indépendance du Sud-Ouest africain/Namibie. Ceux qui connaissent la question savent que le fait que le territoire n'a pas encore accédé à l'indépendance ne peut être imputé à l'Afrique du Sud. La menace que la présence des Cubains en Angola continue de représenter pour le Sud-Ouest africain/Namibie et pour notre région est le dernier obstacle qui entrave la mise en oeuvre du plan de règlement international. Malgré les progrès réalisés dans les négociations bilatérales depuis octobre 1984, date à laquelle l'Angola avait donné son accord de principe concernant le retrait des Cubains parallèlement à la mise en oeuvre du plan de règlement, le Gouvernement angolais n'a pas encore arrêté de calendrier satisfaisant pour le retrait des troupes cubaines. Le peuple du Sud-Ouest africain/Namibie attend l'indépendance depuis suffisamment longtemps. Dans un effort sérieux visant à faciliter un règlement de ce problème difficile, je propose de fixer au 1er août 1986 la date du début de l'application du plan de règlement fondé sur la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité des Nations Unies, sous réserve qu'un accord ferme et satisfaisant ait été conclu avant cette date concernant le retrait des Cubains."

Je suis convaincu que vous jugerez possible d'appuyer publiquement cette déclaration en tant qu'effort significatif visant à un règlement pacifique de la situation complexe et confuse qui règne en Namibie/Angola.

Le Président de l'Etat sud-africain a également l'intention d'annoncer prochainement la levée de l'état d'urgence dans les districts d'Afrique du Sud où il est toujours en vigueur. En même temps, il lancera un nouvel appel à tous les dirigeants du pays pour qu'ils viennent s'asseoir à la table de conférence afin d'examiner la question d'un nouvel ordre constitutionnel pour l'Afrique du Sud. Le Gouvernement sud-africain est convaincu que vous appuierez résolument cet effort.

Si les partisans de la violence utilisent à leur avantage la levée de l'état d'urgence et continuent à semer le désordre et à se livrer à des actes de violence, il est évident que le Gouvernement sud-africain sera alors contraint de prendre les mesures appropriées pour protéger la vie et les biens de ses ressortissants, même s'il doit, pour cela, déclarer à nouveau l'état d'urgence dans les zones affectées.

Le Gouvernement sud-africain envisage en outre de déposer un projet de loi, conformément à la législation existant ailleurs dans le monde, afin de faire face à l'agitation sans déclarer l'état d'urgence.

R. F. BOTHA

